

PLAN INTERNATIONAL FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 juin 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2023)

Au Conseil d'administration
PLAN INTERNATIONAL FRANCE
14, rue Scandicci
Tour Essor
93500 Pantin

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation PLAN INTERNATIONAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} décembre 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie



Plan International France

Bilan et Compte de Résultat
30 juin 2023

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>		<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements et dépréciations</i>	<i>30/06/2023</i>	<i>30/06/2022</i>
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Immos incorp en cours					
Logiciels		485 252	481 958	3 293,67	6 870
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions		1 298 331	146 681	1 151 650,06	1 189 915
Installations techniques, matériel		15 665		15 665,47	15 665
Autres immobilisations corporelles		344 254	278 144	66 110,14	60 049
Avances et acomptes		10 008		10 008,38	10 008
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Dépôt de garantie					
	Total I	2 153 511	906 784	1 246 728	1 282 508
ACTIF CIRCULANT					
EN-COURS					
Avances et acomptes versés sur commandes		805		805	475
CREANCES					
Compte interco et Plan International		334 907		334 907	
Créances reçues par legs ou donations		129 587		129 587	
Autres comptes créditeurs et débiteurs				0	
Autres créances		1 300		1 300	91 220
Subventions à recevoir		8 885 052		8 885 052	10 810 534
Dons et partenariats à recevoir		749 327		749 327	372 249
DIVERS					
Disponibilités		4 485 142		4 485 142	5 670 138
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance		80 408		80 408	85 121
	Total II	14 666 528	0	14 666 528	17 029 737
TOTAL GENERAL		16 820 040	906 784	15 913 256	18 312 244

BILAN PASSIF

Rubriques		30/06/2023	30/06/2022
FONDS PROPRES			
Fonds Propres sans droit de reprise			1 351 000
<i>Fonds propres Statutaires :Dotation pérenne représentative d'autres actifs inaliénables</i>		1 427 000	1 351 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>			
Fonds Propres avec droit de reprise			
<i>Fonds propres Statutaires</i>			
<i>Fonds propres complémentaires</i>			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>			
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		106 300	
Report à nouveau		102 654	102 575
Excédent ou déficit de l'exercice		599 032	182 379
	Total I	2 234 986	1 635 954
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds dédiés		5 494 161	5 092 124
	Total II	5 494 161	5 092 124
PROVISIONS			
Provisions pour risques et charges		79 338	53 767
	Total III	79 338	53 767
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		157 781	194 971
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		317 249	218 616
Dettes fiscales et sociales		369 193	347 860
DETTES DIVERS			
Compte interco - Plan International		22 011	100 787
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 641	
Autres dettes		336 247	202 488
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		6 900 648	10 465 677
	Total IV	8 104 770	11 530 399
	TOTAL GENERAL	15 913 256	18 312 244
	<i>Résultat de l'exercice en centîmes</i>	<i>599 031,90</i>	<i>182 379,28</i>
	<i>Total du bilan en centîmes</i>	<i>15 913 256,05</i>	<i>18 312 244,37</i>

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
Concours publics et subventions d'exploitation	4 907 711	3 975 561
Subventions		
Ressources liées à la générosité du public		
dont Dons manuels	11 759 044	12 236 357
dont Mécénats	333 316	97 383
dont Legs, donations et assurances-vie	169 951	348 772
Contributions financières	407 465	361 554
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	126 320	91 801
Autres produits		
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	3 642 487	2 242 441
PRODUITS D'EXPLOITATION	21 346 294	19 353 869
Autres achats et charges externes	2 328 793	2 528 886
Impôts, taxes et versements assimilés	201 351	221 422
Salaires et traitements	1 744 028	1 582 162
Charges sociales	751 983	694 066
Missions sociales à l'étranger	11 541 434	10 364 644
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	90 440	84 586
Dotations aux provisions pour risques et charges	43 274	44 024
Autres charges	0	525
Reports en fonds dédiés de l'exercice	4 044 525	3 639 719
CHARGES D'EXPLOITATION	20 745 827	19 160 035
RESULTAT D'EXPLOITATION	600 467	193 834
Autres intérêts et produits assimilés	1 193	432
PRODUITS FINANCIERS	1 193	432
Intérêts et charges assimilées	2 628	3 181
CHARGES FINANCIERES	2 628	3 181
RESULTAT FINANCIER	(1 435)	(2 750)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	1 126
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	1 126
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	9 831
Dotations exceptionnelles aux amortissements		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	9 831
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	(8 705)
TOTAL DES PRODUITS	21 347 487	19 355 427
TOTAL DES CHARGES	20 748 455	19 173 048
EXCEDENT	599 032	182 379
Dons en nature	199 695	190 730
Prestations en nature		0
Bénévolat	20 752	22 337
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	220 447	213 067
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	199 695	190 730
Prestations en nature		0
Personnel bénévole	20 752	22 337
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	220 447	213 067

Plan International France

Annexe aux comptes sociaux

30 juin 2023

SOMMAIRE

Table des matières

1	INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION, FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURS.....	9
1.1	Objet social, activités et moyens mis en œuvre.....	9
1.2	Les principaux faits marquants de l'exercice	9
1.3	Événements postérieurs à la clôture.....	10
2	PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'ÉVALUATION	11
2.1	Généralités.....	11
2.2	Changement de méthode comptable.....	11
3	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	11
3.1	Relatifs aux postes du bilan – Actif	11
3.1.1	Immobilisations et Amortissements	11
3.1.2	Créances	12
3.2	Relatifs aux postes du bilan – Passif	12
3.2.1	Fonds propres de la Fondation.....	12
3.2.2	Fonds dédiés aux programmes	12
3.2.3	Emprunts	12
3.2.4	Dettes	12
4	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	13
4.1	Fait générateur pour l'enregistrement des produits	13
4.2	Allocation des transferts aux pays	13
4.3	Participation aux frais de gestion	13
5	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN	14
5.1	Relatifs aux postes du bilan – Actif	14
5.1.1	Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé	14
5.1.2	Tableau de variation des amortissements	14
5.1.3	Créances	15
5.1.4	Disponibilités.....	15
5.2	Relatifs aux postes du bilan – Passif	15
5.2.1	Fonds propres de la Fondation.....	15
5.2.2	Provision pour risques et charges	16
5.2.3	Fonds dédiés aux programmes de la Fondation	16
5.2.4	Dettes	16
6	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	17
6.1	Analyse des produits d'exploitation.....	17
6.2	Legs, donations et assurances vie.....	17
6.3	Répartition des aides financières.....	18
7	AUTRES INFORMATIONS.....	19
7.1	Effectif au 30 juin 2023	19
7.2	Engagements hors bilan donnés	19
7.3	Engagements hors bilan reçus	19
7.4	Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature	19
7.5	Honoraires des commissaires aux comptes	19
8	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	20
8.1	Produits.....	23
8.1.1	Produits liés à la générosité du public	23
8.1.2	Produits non liés à la générosité du public	23

8.1.3	Subventions et autres concours publics	23
8.1.4	Dotations aux provisions et dépréciations	24
8.1.5	Utilisations des fonds dédiés antérieurs	24
8.2	Charges	24
8.2.1	Missions sociales	24
8.2.2	Frais de recherche de fonds	25
8.2.3	Frais de fonctionnement	25
8.2.4	Dotations aux provisions et dépréciations	25
8.2.5	Report en fonds dédiés de l'exercice	25
8.2.6	Excédent ou déficit	25
8.2.7	Charges financées par la générosité du public.....	25
8.3	Contributions volontaires en nature	26
8.3.1	Bénévolat.....	26
8.3.2	Prestations en nature.....	26
8.3.3	Dons en nature	26
9	COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) 2023	27
9.1	Principes généraux de l'établissement du CER.....	27
9.2	Emplois par destination.....	27
9.3	Ressources par destination	27
9.4	Ressources reportés liées à la générosité du public	27

1 INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION, FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS

1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

Plan International France est une organisation de solidarité internationale indépendante, membre du réseau Plan International. Ce réseau, créé en 1937, est présent dans 83 pays et conduit près de 2 000 projets, bénéficiant à 40,5 millions d'enfants.

Active depuis 1993 et reconnue fondation d'utilité publique en 2016, l'ONG Plan International France œuvre pour un monde plus juste qui fait progresser les droits des enfants et l'égalité entre les filles et les garçons.

Grâce à sa communauté de 40 000 donateurs et donatrices, aux mécénats d'entreprise et aux subventions publiques, l'ONG développe avec ses partenaires locaux des programmes en contexte de crise comme de développement autour de trois grands axes :

- L'éducation, la formation professionnelle et l'insertion économiques pour donner aux enfants et aux jeunes accès à une éducation de qualité et à un emploi décent.
- La protection des enfants, et en particulier les filles, contre toutes les formes d'exploitation et de violence, y compris en situation de crise humanitaire.
- L'engagement des jeunes pour permettre aux enfants et aux jeunes de connaître et défendre leurs droits et de devenir des citoyens et citoyennes engagé·es.

Le combat de l'ONG pour les droits des filles et pour l'atteinte de l'égalité de genre s'inscrit de façon transversale dans tous ses programmes.

Plan International France a quatre missions principales :

- Collecter des fonds publics et privés pour financer ses programmes dans les pays d'intervention ;
- Accompagner techniquement les équipes terrain dans le montage, la réalisation et l'évaluation des programmes ;
- Mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour interpeler les décideurs et décideuses politiques.
- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information auprès du grand public.

Pour mener à bien ses missions, l'ONG Plan International France mobilise essentiellement trois types de ressources :

- Les produits de la générosité du public, incluant le mécénat d'entreprise ;
- Les contributions financières des organismes sans but lucratif ;
- Les subventions et concours publics.

1.2 Les principaux faits marquants de l'exercice

L'exercice 2022-2023 a représenté la première année de mise en œuvre de la stratégie 2023-2027 de Plan International France, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie du réseau mondial avec un objectif partagé : celui de permettre aux filles, fortes et engagées, de transformer le monde. Des axes stratégiques pour les cinq prochaines années ont ainsi été identifiés et validés par le conseil d'administration de l'ONG en mai 2022.

Cette première année a permis de décliner cette stratégie par domaine mais également de repenser l'organisation au service de la stratégie. L'organigramme a notamment évolué pour que chaque fonction soit rassemblée dans un département unique. Ainsi le pôle Communication et Marque et le pôle Relations Publiques et Communication d'Influence ont été regroupés au sein d'un nouveau département Communication comprenant trois pôles métiers en fonction de la nouvelle stratégie de communication : communication et éditorial, presse et événements. Toutes les fonctions financières ont par ailleurs été rassemblées au sein de la direction administrative et financière à laquelle a donc été rattaché le pôle conformité et finances des programmes. Ces évolutions ont pris effet au 1^{er} janvier 2023.

S'agissant des ressources, l'année 2023 a confirmé la tendance à la diminution des ressources issues du parrainage, constatée en France comme dans les autres pays du réseau. L'ONG a continué à investir dans l'acquisition et la fidélisation des marraines et parrains pour maintenir autant que possible cette source de financement qui représente toujours sur l'exercice clos 58% des ressources.

En parallèle, des fonds ont été investis pour développer des sources de revenu alternatives au parrainage, à savoir les libéralités (legs, donations et assurance-vie) et surtout le soutien régulier via un prélèvement automatique mensuel dédié au soutien aux programmes et au combat pour l'égalité. Ces fonds affectés aux programmes prioritaires de Plan International France permettent notamment de cofinancer les subventions émanant des bailleurs de fonds institutionnels, démultipliant ainsi leur impact opérationnel. Cet investissement devrait se poursuivre sur l'exercice 2023-2024.

Enfin, les financements institutionnels ont progressé sur l'exercice de plus de 25%, s'établissant à près de 5 millions d'euros. L'exercice a vu la fin de plusieurs projets pluriannuels, l'enjeu pour 2023 mais aussi 2024 est donc d'obtenir de nouvelles subventions notamment en répondant à des appels à projets de bailleurs de fonds institutionnels.

Les dépenses effectuées par l'ONG sur l'exercice clos ont été essentiellement consacrées à ses missions sociales qui représentent 84,9% de l'ensemble de ses emplois hors report en fonds dédiés. Ces missions comprennent principalement les missions d'appui au montage et au suivi des programmes ainsi que les transferts financiers vers le terrain pour la mise en œuvre de ces programmes. Pendant l'année, l'ONG a renforcé sa mobilisation sur les opérations d'urgence, avec d'une part la poursuite des actions auprès des réfugié·es ukrainien·nes, d'autres part des programmes en réponse à la situation de crise en Ethiopie. Enfin, suite à la décision du gouvernement français d'interruption de l'aide publique au développement au Mali, suivie de celle du gouvernement malien d'interdire tout soutien financier français, Plan International France a dû interrompre son programme OSEER au Mali. Les fonds ont pu être réorientés vers d'autres pays bénéficiant de ce programme.

Les frais de collecte ont représenté 11,8 % des emplois, permettant de recruter et fidéliser des donateurs et donatrices et d'assurer la pérennité des actions de l'ONG. Enfin, 3,3% des dépenses ont permis de couvrir les frais de fonctionnement de la structure.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important, pouvant avoir une incidence sur les comptes qui vous sont présentés, n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement de l'annexe aux comptes sociaux.

2 PRINCIPES, REGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 Généralités

Les comptes annuels de la Fondation Plan International France sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 et, des dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des tableaux est présenté en euros sauf mention contraire. L'exercice 2023 court du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

2.2 Changements de méthode comptable

L'exercice 2023 n'a pas connu de changements comptables par rapport à 2022.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 Relatifs aux postes du bilan – Actif

3.1.1 Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations et dépréciations sont enregistrées conformément à la réglementation CRC 2002-10 et 2004-06.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par la fondation, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le tableau ci-dessous détaille les modes et durées d'amortissements.

Rubrique	Mode	Durée
Frais d'établissement et de développement	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et installations	Linéaire	15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Immobilier	Linéaire	30 ans

3.1.2 Créances

Toutes les créances sont indiquées à la valeur nominale.

Le compte « Créances reçues par legs ou donations » comprend les legs et donations à percevoir au-delà du 30 juin 2023.

Les lignes 'Subventions à recevoir' et 'Dons et partenariats à recevoir' correspondent aux montants des conventions bailleurs constatés en produits mais non encore reçus.

3.2 Relatifs aux postes du bilan – Passif

3.2.1 Fonds propres de la Fondation

En septembre 2016, lors de la transformation de l'association en fondation reconnue d'utilité publique, une dotation d'un montant initial de 750 K€ a été constituée. Des versements complémentaires sont venus accroître cette dotation initiale, selon un échéancier inscrit dans les statuts de la fondation. Chaque versement complémentaire a lieu après vote du Conseil d'administration approuvant les comptes de l'exercice. L'immeuble de bureau du siège social représente la contrepartie de la dotation pérenne.

3.2.2 Fonds dédiés aux programmes

Lorsque des ressources sont affectées par les donateur·rices et testateur·rices ou bailleurs de fonds à des projets définis, la partie des ressources non utilisées en fin d'année est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés de l'exercice », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif la rubrique « Fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés antérieurs » inscrite en produit au compte de résultat.

Les fonds dédiés sont, pour l'essentiel, le montant des ressources affectées aux financements de programmes en attente de transfert vers le « terrain », déduction faite des frais de gestion.

3.2.3 Emprunts

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont comptabilisés au passif du bilan lors de leur contractualisation. Chaque année, selon l'échéancier de remboursement des emprunts, le montant de l'emprunt est diminué de la valeur du capital remboursé. Les intérêts inhérents à cet emprunt sont comptabilisés en charges financières.

3.2.4 Dettes

Toutes les dettes sont indiquées à la valeur nominale.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Fait générateur pour l'enregistrement des produits

Subventions d'exploitation : L'enregistrement en produit est reconnu lors de la notification, en tenant compte des conditions d'octroi résolutoires ou suspensives.

Dons manuels : Les dons manuels récurrents et ponctuels sont reconnus en produit dès leur encaissement selon le moyen de paiement.

Mécénats / contributions financières : L'enregistrement en produit est reconnu à la signature de la convention en tenant compte des conditions d'octroi résolutoires ou suspensives.

Legs, donations, assurances-vie : La comptabilisation est conditionnée par la seule acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

4.2 Allocation des transferts aux pays

Les dons pour parrainage d'enfants sont alloués aux pays où résident les filleul·es choisi·es par les donateurs et donatrices. Les autres dons et subventions sont alloués aux pays qui abritent des projets qui ont été sélectionnés par l'entité à l'origine du don ou de la subvention.

4.3 Participation aux frais de gestion

Chaque type de don supporte des frais de gestion selon sa nature et/ ou selon la convention passée avec l'entité à l'origine du don, de la subvention ou du legs. Ces frais de gestion participent au financement des frais de fonctionnement de l'ONG, ses actions d'appui aux programmes déployés dans les pays d'intervention et à ses frais de collecte.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN

5.1 Relatifs aux postes du bilan – Actif

5.1.1 Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé

En euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement, développement et logiciels	485 252			485 252
Immobilisations incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	485 252	0	0	485 252
Terrains				
Constructions	1 298 331			1 298 331
Installations générales, agencements, aménagements	15 665			15 665
Matériel de bureau, informatique, mobilier	289 594	54 660		344 254
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 603 591	54 660	0	1 658 251
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	10 008			10 008
Immobilisations financières	10 008	0	0	10 008
Total	2 098 851	54 660	0	2 153 511

5.1.2 Tableau de variation des amortissements

En euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement, développement et logiciels	478 382	3 576		481 958
Immobilisations incorporelles	478 382	3 576	0	481 958
Constructions	108 417	38 265		146 681
Installations générales, agencements et aménagements divers			0	0
Matériel de bureau et informatique, mobilier	229 545	48 599		278 144
Immobilisations corporelles	337 962	86 864	0	424 826
Total	816 344	90 440	0	906 784

5.1.3 Créances

en euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes	805	805	
Créances reçues par legs ou donations	129 587	129 587	
Autres	1 300	1 300	
Subventions à recevoir	8 885 052	2 659 236	6 226 278
Contributions financières à recevoir	749 327	749 327	0
Plan International à recevoir	334 907	334 907	
Charges constatées d'avance	80 408	80 408	
Total	10 181 386	3 955 570	6 226 278

5.1.4 Disponibilités

en euros	30/06/2023	30/06/2022
Comptes courants bancaires	4 484 283	5 669 833
Caisse	859	304
Total	4 485 142	5 670 138

5.2 Relatifs aux postes du bilan – Passif

5.2.1 Fonds propres de la Fondation

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Résultat		Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
			Montant	dont Q.P du résultat liée AGP		
Fonds propres sans droit de reprise	1 351 000	76 000				1 427 000
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecart de réévaluation						
Réserves		106 300				106 300
Report à nouveau	102 575	79				102 654
Excédent ou déficit de l'exercice	182 379	-182 379	599 032	599 032		599 032
Total	1 635 954	0	599 032	599 032	0	2 234 986

5.2.2 Provision pour risques et charges

en euros	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Charges sur legs ou donations					
Charges pour travaux propriétaire	17 703	15 008		17 703	15 008
Pensions et obligations similaires					
Autres provisions pour risques et charges	36 064	28 266			64 330
TOTAL	53 767	43 274	0	17 703	79 338

La ligne « Autres provisions pour risques et charges » concerne la provision pour indemnités de départ en retraite.

5.2.3 Fonds dédiés aux programmes de la Fondation

En euros	A l'ouverture		Utilisations			A la clôture
	Reports	Montant	dont remboursement	Transferts	Montant	
Legs	0	130 670				130 670
Sous-Total	-	130 670	-	-	-	130 670
Subventions						
Projets de développement	75 170	318 760	244 820			149 327
Projets d'urgence	1 115 071	2 146 867	1 189 852			2 071 868
Sous-Total	1 190 241	2 465 627	1 434 672	-	-	2 221 195
Contributions financières						
Projets de développement	197 772	214 497	286 479			125 790
Projets d'urgence	35 482	25 369	1 791			59 060
Sous-Total	233 254	239 866	288 270	-	-	184 850
Ressources liées à la générosité du public						
Parrainage	1 493 200	21 806	1 283 117			54 082
Projets de développement	2 000 273	933 651	386 307			2 312 680
Projets d'urgence	175 156	252 906	250 121			590 685
Sous-Total	3 668 630	1 208 362	1 919 545	-	-	2 957 447
Total	5 092 124	4 044 525	3 642 487	-	-	5 494 161

5.2.4 Dettes

en euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	157 781	37 877	119 904	
Fournisseurs et comptes rattachés	317 249	317 249		
Personnel et comptes rattachés	153 607	153 607		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	164 809	164 809		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	50 778	50 778		
Plan International Inc.	22 011	22 011		
Autres dettes	336 247	336 247		
Produits constatés d'avance	6 900 648	5 178 454	1 722 194	
TOTAL	8 103 129	6 261 031	1 842 098	0

NB : PCA correspondent à la partie des subventions non dépensées sur l'exercice

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Analyse des produits d'exploitation

En Euros	30/06/2023
Produits liés à la générosité du public	
Parrainage d'enfants	10 321 457
Dons récurrents	959 757
Dons ponctuels	477 100
Abandon des frais bénévoles	730
Legs & donations	169 951
Mécénat d'entreprise	333 316
Autres produits	-
Sous-Total	12 262 311
Produits non liés à la générosité du public	
Contributions financières	407 465
Subventions et concours publics	4 907 711
Autres produits	127 513
Sous-Total	5 442 689
Total	17 705 000

Le parrainage d'enfants est la première source de recettes. La collecte des dons récurrents et ponctuels ainsi que les legs et donations sont destinés à financer des projets de développement ou d'urgence. Les contributions financières sont issues des organisations sans but lucratif. Ces produits, ainsi que le mécénat d'entreprise et les subventions publiques font généralement l'objet d'une convention de financement dédiée à un projet spécifique.

6.2 Legs, donations et assurances vie

En euros	Montant
Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	5 000,8
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	164 950,0
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Utilisation des fonds dédiés liés aux legs ou donations	-
Sous-Total	169 950,8
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds dédiés liés aux legs ou donations	130 670,0
Sous-Total	130 670,0
Total	39 280,8

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » présente les produits nets des charges afférentes.

6.3 Répartition des aides financières

En Euros	2023		2022		Variation
	Montant	%	Montant	%	
Afrique	6 604 493	57%	5 910 253	57%	112%
Asie	2 358 389	20%	2 724 393	26%	87%
Amérique Latine	2 312 220	20%	1 810 913	17%	128%
Autre (Ukraine notamment)	266 333	2%	4 457	0%	5975%
TOTAL	11 541 435	100%	10 450 016	100%	110%

Les aides financières correspondent aux transferts financiers vers les pays d'intervention.

7 AUTRES INFORMATIONS

7.1 Effectif au 30 juin 2023

Au 30 juin 2023, le personnel salarié de la Fondation (en équivalent temps plein) s'élève à 37 personnes.

7.2 Engagements hors bilan donnés

Les engagements hors bilan sont des contrats de location d'équipements. Le montant de ces engagements au 30 juin 2023 s'élève à 18 360 €.

7.3 Engagements hors bilan reçus

Néant

7.4 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006 fait obligation de mentionner, dans les états financiers, le montant des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés. Aucune rémunération n'est accordée aux membres du Conseil d'Administration. Ils perçoivent seulement le remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions.

Le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres salariés est de 220 348 €.

7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du Commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2023 ressort à 24 000 € TTC.

8 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs des sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution des activités de la Fondation dans une perspective de continuité d'exploitation.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	30/06/2023		30/06/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 263 504	12 263 504	12 682 942	12 682 942
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	11 759 044	11 759 044	12 236 355	12 236 355
- Legs, donations et assurances-vie	169 951	169 951	348 772	348 772
- Mécénat	333 316	333 316	97 383	97 383
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 193	1 193	432	432
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	516 082		440 431	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-			
2.2 Parrainage des entreprises	-			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	407 465		361 554	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	108 617		78 877	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 907 711		3 975 561	
4 - REPRISSES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	17 703	17 703	14 052	14 052
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 642 487	1 919 546	2 242 441	1 482 172
TOTAL	21 347 487	14 200 753	19 355 427	14 179 166
	-			
CHARGES PAR ORIGINE				
1 - MISSIONS SOCIALES	14 183 828	10 188 953	12 900 238	9 619 114
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 584 723	1 584 723	1 582 118	1 582 118
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	12 599 105	8 604 230	11 318 120	8 036 996
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 962 950	1 801 507	2 097 533	1 853 238
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 706 466	1 706 466	1 853 238	1 853 238
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	256 483	95 041	244 295	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	513 879	228 954	491 534	264 186
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	43 274	43 274	44 024	44 024
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		-		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	4 044 525	1 339 032	3 639 719	2 216 225
TOTAL	20 748 455	13 601 721	19 173 048	13 996 787
EXCEDENT OU DEFICIT	599 032	599 032	182 379	182 379

La 1^{ère} colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat

La 2^{ème} colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et est destinée à alimenter le compte d'emploi des ressources collectées auprès du grand public y compris

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	30/06/2023		30/06/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	20 752	20 752	22 337	22 337
Bénévolat	20 752	20 752	22 337	22 337
Prestations en nature	-	-		
Dons en nature	-	-		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	199 695		190 730	
Prestations en nature	-			
Dons en nature	199 695		190 730	
TOTAL	220 447	20 752	213 068	22 337
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	206 239	6 544	197 566	6 836
Réalisées en France	6 544	6 544	6 836	6 836
Réalisées à l'étranger	199 695	-	190 730	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	14 208	14 208	15 501	15 501
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		-		
TOTAL	220 447	20 752	213 068	22 337

Les tableaux ci-dessous présentent la réconciliation entre le compte de résultat et le CROD :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises											-
Variation de stock											-
Autres achats et charges externes	548 019		270 617		1 184 373	51 605	274 179				2 328 793
Aides financières			11 541 434								11 541 434
Impôts, taxes et versement assimilés	74 357		56 417		36 627	15 662	18 288				201 351
Salaires et traitements	637 415		489 370		320 964	128 796	167 483				1 744 028
Charges sociales, autres charges de personnel	277 094		207 728		136 289	54 636	76 237				751 983
Dotations aux amortissements et dépréciations	46 877		32 876		27 701	5 608	- 22 622				90 440
Dotations aux provisions								43 274			43 274
Reports en fonds dédiés										4 044 525	4 044 525
Autres charges	-						-				-
Charges financières	961		664		512	177	315				2 628
Charges exceptionnelles							-				-
Participations des salariés aux résultats											-
Impôt sur les bénéfices											-
TOTAL	1 584 723	-	12 599 105	-	1 706 466	256 483	513 879	43 274	-	4 044 525	20 748 455

8.1 Produits

Nos recettes proviennent de quatre catégories de ressources :

- Les produits de la générosité du public, incluant le mécénat d'entreprise ;
- Les contributions financières des organismes sans but lucratif ;
- Les subventions et concours publics ;
- Les autres produits.

8.1.1 Produits liés à la générosité du public

La politique de Plan International France consiste à utiliser toutes les recettes dans les plus brefs délais, tout en respectant les règles de bonne gestion des *Country Office* de Plan international.

Dons manuels

Cette rubrique comprend plusieurs composants :

- Dons de parrainage d'enfants : Il s'agit de dons destinés au parrainage d'enfants et au financement de projets dans leurs communautés.
- Autres dons récurrents : Cette rubrique cumule tous les autres dons récurrents de nos supporteurs et comprend principalement des dons récurrents au Fonds des projets prioritaires ou au Fonds d'urgence.
- Dons ponctuels : Ce sont souvent des dons stimulés par des appels et des campagnes spécifiques (par exemple en situation d'urgence) ainsi que les renoncements aux remboursements des frais de transport encourus par les bénévoles.

Affectation des ressources : Les dons sont affectés conformément aux souhaits des donateurs et donatrices. Une quote-part est prélevée sur ces ressources, ainsi que sur les produits financiers et exceptionnels, afin de financer les missions sociales en France et les frais de recherche de fonds et de fonctionnement.

Legs et autres libéralités

Ce sont les montants encaissés en provenance de legs, de donations ou de polices d'assurances-vie.

Mécénat

Les produits de mécénat correspondent aux conventions signées avec des entreprises pour financer les projets de Plan International.

Autres produits liés à la générosité du public

Les produits financiers sont répartis dans la même proportion que les charges liées (cf 8.2.7).

8.1.2 Produits non liés à la générosité du public

Contributions financières sans contrepartie

Les contributions financières sans contrepartie correspondent aux conventions de financement signées avec des organisations sans but lucratif pour financer les projets de Plan International.

Autres produits non liés à la générosité du public

Les remboursements des formations, des indemnités journalières, et des produits de gestions diverses

8.1.3 Subventions et autres concours publics

Ce sont des recettes provenant soit de l'Union Européenne, soit des institutions publiques françaises (ex : Agence Française de Développement, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Mairie de Paris), soit encore des institutions internationales (ex : agence des Nations Unies). Ces recettes sont comptabilisées selon les engagements pris auprès des bailleurs institutionnels.

8.1.4 Dotations aux provisions et dépréciations

Cette rubrique regroupe le total des reprises sur provisions, de toute nature, et dépréciations.

8.1.5 Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Les sommes affectées et non encore utilisées à la fin de l'exercice sont comptabilisées en fonds dédiés. Ces sommes seront utilisées sur l'exercice suivant au fur et mesure de la mise en œuvre des projets.

8.2 Charges

Les emplois de Plan International France se divisent en cinq composants :

- Les missions sociales : réalisées en France et à l'étranger ;
- Les frais de recherche de fonds ;
- Les frais de fonctionnement ;
- Les dotations aux provisions et dépréciations ;
- Les reports en fonds dédiés de l'exercice.

8.2.1 Missions sociales

Plan International France est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 4 septembre 2016. Selon ses statuts (article 1), elle a pour but de pourvoir, dans le monde entier, au soin, à l'entretien, à l'éducation et au bien-être des enfants déshérités et de leurs familles dans les pays ou les communautés les plus démunis, avec l'objectif de leur permettre d'être capables de subvenir à leurs besoins vitaux et d'accroître leurs capacités de participer et de contribuer à leurs sociétés.

Ses moyens d'actions sont notamment (article 2 des statuts) :

- être une organisation humanitaire d'aide au développement des enfants, notamment par le parrainage, ou par d'autres sources de financement ;
- être membre et participer aux activités de l'organisation internationale Plan International, Inc., aux côtés d'autres organisations nationales répondant au nom de Plan International, aux aspirations et aux objectifs décrits à l'article 1 de ses statuts ;
- mener des actions correspondant à l'objet social à l'aide d'une équipe de permanents salariés et de bénévoles pour mener les actions de la fondation ;
- intéresser les personnes physiques et morales de bonne volonté à la nécessité d'un tel engagement par tous moyens de communication ;
- obtenir leur assistance et leur soutien financier, collecter des fonds ;
- assurer la transmission et la distribution des sommes collectées au bénéfice des enfants ;
- permettre l'établissement de relations de parrainage entre les personnes fournissant une aide et les enfants déshérités leurs familles et leurs communautés, avec comme objectif d'accroître la compréhension entre des personnes de cultures et de pays différents.
- monter, réaliser ou faire réaliser, suivre et évaluer des projets de développement auprès de certains pays en recherchant le concours d'institutions publiques et privées ;
- sensibiliser le grand public et les décideurs publics français aux droits de l'enfant, développer un plaidoyer en France en faveur des droits de l'enfant, notamment en menant des campagnes de communication et en participant aux travaux de réflexion menés par les pouvoirs publics français.

Missions sociales réalisées en France

Ce poste couvre :

- Les coûts liés à la relation entre les parrains et marraines et leurs filleul.e.s (correspondance, traductions, organisation de visites, etc.) ;
- Les frais liés à l'organisation de temps forts de communication comme la journée internationale des droits des filles le 11 octobre, d'opérations d'éducation au développement et de sensibilisation et d'information du public, si elles ne sont pas associées à des appels à dons ;
- Les coûts afférents aux activités de plaidoyer auprès des décideurs politiques pour influencer la politique française de solidarité internationale en matière de droits humains et de droits des enfants.

Missions sociales réalisées à l'étranger

Les missions à l'étranger consistent à la mise en place et au financement de projets au bénéfice des enfants et des jeunes, ainsi que de leurs communautés dans les pays en voie de développement. Des transferts trimestriels de fonds sont effectués vers les antennes Plan International dans tous les pays où des donateurs et donatrices parrainent des enfants ou financent des projets.

Ce poste comprend les actions réalisées directement pour :

- La mise en œuvre des actions et programmes par le réseau Plan International dans les pays prioritaires d'intervention et les pays de parrainage ;
- L'appui au montage, à la mise en place et au suivi des programmes internationaux ;
- L'appui aux efforts de plaidoyer dans les pays au niveau local.

8.2.2 Frais de recherche de fonds

Ces frais se composent de deux types distincts de dépenses :

- **Les frais de collecte**, qui représentent les coûts de marketing auprès de donateurs et donatrices potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espace dans les médias.
- **Les frais de traitement de dons**, qui correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

8.2.3 Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe :

- **Les frais de gestion**, qui regroupent les coûts de structure et des services centraux administratifs et financiers du siège, après l'exclusion des coûts qui sont directement affectés aux rubriques des missions sociales et des frais de recherche de fonds.
- **Les impôts et taxes**, qui sont les taxes qui ne sont pas directement attribuables aux coûts de personnel et sont principalement la taxe foncière et la taxe sur les bureaux.

8.2.4 Dotations aux provisions et dépréciations

Cette rubrique regroupe le total des provisions, de toute nature, et dépréciations.

8.2.5 Report en fonds dédiés de l'exercice

Pour des raisons logistiques et de bonne gestion, il n'est pas toujours possible de transférer immédiatement vers le terrain toutes les ressources affectées aux projets. Le report en fonds dédiés correspond aux sommes affectées et qui seront donc disponibles pour un transfert lors de l'exercice suivant, après financement des frais généraux.

8.2.6 Excédent ou déficit

L'ONG n'a pas pour vocation de générer des excédents sur ses activités. Toutefois dans le cadre d'une saine gestion et afin d'assurer la pérennité de son action, il est important qu'elle puisse dégager un certain excédent. Ceci lui permet de préserver la valeur des fonds propres en termes réels et de compléter la dotation initiale de la fondation, comme cela est indiqué dans ses statuts.

8.2.7 Charges financées par la générosité du public

Pour les missions sociales réalisées à l'étranger, l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public est directement retracée en comptabilité. Les missions sociales réalisées en France et les dotations sont financées sur la générosité du public. La générosité du public finance également la part des frais de recherche de fonds et des frais de fonctionnement non pris en charge par les frais de gestion inclus dans les subventions publiques et les contributions financières des organisations à but non lucratif.

8.3 Contributions volontaires en nature

8.3.1 Bénévolat

Ces contributions proviennent du travail effectué au siège par des bénévoles. Plan International France encourage le bénévolat et mobilise des bénévoles dans de nombreux domaines. Le nombre de bénévoles varie de façon significative selon le jour et la période de l'année. En moyenne actuellement il y a une dizaine de bénévoles qui viennent faire une journée de travail par semaine.

Le travail des bénévoles, n'ayant pas d'équivalent parmi les postes salariés, a été valorisé par prudence au Smic horaire.

8.3.2 Prestations en nature

Ce sont les valeurs à prix coûtant des prestations de services offertes par des entreprises. En 2023, Plan International France n'a pas bénéficié d'un contrat de prestation en nature.

8.3.3 Dons en nature

Ce sont les valeurs à prix coûtant des dons offerts par des organisations.

9 COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	30/06/2023	30/06/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	30/06/2023	30/06/2022
1 – MISSIONS SOCIALES	10 188 953	9 619 114	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 263 504	12 682 942
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	1 584 723	1 582 118	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	11 759 044	12 236 356
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	169 951	348 772
- Actions réalisées par l'organisme	8 604 230	8 036 918	- Mécénats	333 316	97 383
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 193	432
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 801 507	1 853 238			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 706 466	1 853 238			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	95 041	-			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	228 954	264 186			
TOTAL DES EMPLOIS	12 219 414	11 736 538	TOTAL DES RESSOURCES	12 263 504	12 682 942
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	43 274	44 024	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	17 703	14 052
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 339 032	2 216 225	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 919 546	1 482 172
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	599 032	182 379	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	14 200 753	14 179 166	TOTAL	14 200 753	14 179 166

9.1 Principes généraux de l'établissement du CER

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) et les notes associées font partie intégrante de l'Annexe aux comptes, conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06.

9.2 Emplois par destination

Les emplois par destination du CER correspondent à la part des charges de l'exercice financée par la générosité du public tel que reporté dans le CROD.

9.3 Ressources par destination

Les ressources par destination du CER correspondent à la part des produits de l'exercice issus de la générosité du public tel que reporté dans le CROD.

9.4 Ressources reportées liées à la générosité du public

	30/06/2023	30/06/2022
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	458 930	331 746
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	599 032	182 380
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 38 298	57 403
(-) Affectation à la dotation pérenne	- 76 000	- 76 000
(-) Quote part remboursement d'emprunt	- 37 152	- 36 599
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	906 513	458 930

Les ressources reportées en début d'exercice sont augmentées ou diminuées par l'excédent ou déficit de la générosité public tel que reporté dans le CROD. Ensuite, s'additionnent :

- Les investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de la période en neutralisant les dotations de la période (correction du montant d'investissement non considéré l'an dernier) ;
- Les remboursements en capital des emprunts liés à l'AGP ;
- L'abondement à la dotation par affectation du résultat.

Acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice – part financée par les ressources liées à la générosité du public

Vue la prépondérance des ressources collectées liées à la générosité du public par rapport au total des ressources, et l'impossibilité d'attribuer une immobilisation directement à ces financements, ce montant

est calculé au prorata des prélèvements des frais de gestion auprès du public par rapport au total des frais de gestion.

Neutralisation des dotations aux amortissements financées à compter de la première application de règlement par les ressources collectées auprès du public

Le coût des acquisitions d'immobilisations est diminué par la quote-part des amortissements financée par les ressources collectées auprès du public. Le montant de ces amortissements est aussi calculé au prorata des frais de gestion auprès du public par rapport au total des frais de gestion.

Affectation à la dotation pérenne

La somme affectée à la dotation pérenne devient non-disponible et est prise à 100% sur les ressources liées à la générosité du public.

Quote-part remboursement d'emprunt

L'immobilier étant le pendant de la dotation, on considère que le remboursement est financé à 100% sur les ressources liées à la générosité du public.